



## Compte-rendu du CTL 5/2017 du 13/04/17

### Présentation du nouveau règlement intérieur du CTL (2ème examen)

Nous vous rappelons qu'il nous a été présenté le 23 mars dernier. Nous avons demandé le retrait de ce point à l'ordre du jour et nous avons ensuite voté contre à l'unanimité.

Deux changements majeurs demeurent dans ce nouveau règlement :

- réduction de moitié de la durée de préparation et de compte-rendu, soit 1 demi-journée au lieu d'1 journée,
- suppression des remboursements des frais de déplacements pour les suppléants sans voix délibérative.

Malgré des débats nourris, la Direction est restée sur sa position, arguant encore une fois que ce nouveau règlement est imposé par la DG pour une harmonisation de toute la Fonction publique.

À la question de savoir comment préparer un CTL et en faire le compte-rendu dans la même demi-journée, la Direction n'a toujours pas apporté de solution.

Quant aux suppléants, ils ne seront plus remboursés de leurs frais de déplacement dès l'application de ce nouveau règlement, la Direction ayant refusé tout aménagement local.

À ce propos, la Direction ne sait toujours pas à quelle date le nouveau règlement sera applicable. Ils auraient dû se poser la question à la suite du précédent CTL afin de nous apporter la réponse aujourd'hui ! Pour notre part, nous remettons en cause le changement des règles en cours de mandat.

La restriction des droits syndicaux est une atteinte à la défense des droits des agents.

C'est pourquoi, n'ayant obtenu aucun aménagement, nous avons refusé de participer au vote et avons quitté la salle.

Pour Solidaires : Corinne MULENET et Sylvie BOURGOGNE et Hélène CHIPPAUX

Pour la CGT : François LOUITON et Daniel FRANÇOIS

Pour FO : Emmanuelle BINDA et Nathalie LHUILLIER

## Déclaration liminaire CTL n°5/2017 du 13/04/2017

Monsieur le Président,

Nous sommes convoqués ce jour pour examiner une deuxième fois le nouveau règlement intérieur du CTL.

Comme nous vous l'avons précisé lors du premier examen, ce nouveau règlement intérieur est pour nous inacceptable car non seulement il remet en cause des droits acquis mais un certain nombre d'articles ne sont pas clairs voire incompréhensibles.

En effet, comment préparer et faire un compte-rendu avant une réunion ?

C'est pourquoi si vous ne nous proposez pas des aménagements à ce règlement intérieur selon nos demandes, les représentants de Solidaires Finances Publiques, FO DGFIP et de la CGT Finances Publiques ne participeront pas au vote.